

**Président : J.François BURETTE**  
**Vice-président : Dorothee LEMAIRE**  
**Secrétaire : Dominique SAINTY**  
**Secrétaire-adj : Anne-Sophie CARLIER**  
**Trésorier : Claude RECHE**  
**Trésorier-adj: Dr Pierre MERIAUX**

**Agrément Jeunesse & Sports : N° 59 CMS 07**

2 structures

**P.T.H.N. : Centre Hospitalier de Denain**  
**N° SIRET : 447 477 316 00015**  
**C.M.S : centre hospitalier de St Amand**  
**N° SIRET : 447 477 316 00031**

Objet : Fonctionnement des  
Centres Médico-Sportifs  
N/Réf : 2017/019- JF.B /D.S

Monsieur le Directeur

L'association, que je préside, gère 2 structures : une à Denain reconnue par la Direction Régionale de la Jeunesse et Sports comme Plateau Technique pour Athlètes de Haut Niveau et la 2<sup>ème</sup> à Saint-Amand pour une consultation basique.

Considérée comme de la Médecine Préventive, les examens délivrés dans tous les C.M.S de la région font l'objet d'une facturation qui n'est pas remboursée par les organismes d'assurance maladie. Seules quelques mutuelles en remboursent une partie. Pour de nombreux sportifs, ce coût est trop élevé surtout pour les allocataires de la C.M.U.

Bien qu'appliquant des prix modiques et proposant une facilité de paiement, le coût est toujours plus élevé que celui avec l'utilisation de la carte vitale. Ainsi les C.M.S rencontrent une concurrence déloyale vis à vis des structures médicales de proximité qui ont mis en place une consultation de médecine du sport avec délivrance d'épreuve d'effort.

Ne serait-il pas possible puisque les C.M.S s'impliquent dans la prévention de la mort subite du sportif voire des différents traumatismes liés à la pratique du sport, et par conséquent évitent drames et frais médicaux ayant un coût non négligeable pour votre organisme, de bénéficier :

- ✓ soit d'une aide financière à leur mission de santé publique, ce qui aiderait à réduire le coût exigé auprès des athlètes et ainsi limiterait l'utilisation de la carte vitale
- ✓ soit d'une prise en charge forfaitaire qui permettrait à certains sportifs d'accéder plus facilement à cette prestation

Denain, le 25 octobre 2017

**Le Président**  
**L'Association S.P.O.R.T**

à

**Monsieur le Directeur**  
**CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE**  
**MALADIE**  
**63 RUE DU REMPART**  
**59300 VALENCIENNES**

Pour le suivi longitudinal exigé des athlètes sur liste ministérielle, l'Association pratique déjà avec les Fédérations le tiers payant afin d'éviter l'avance de sommes importantes.

La mise en place d'un éventuel « partenariat » entre votre caisse et notre structure ne pourrait qu'être bénéfique pour le fonctionnement de nos deux institutions.

Je vous remercie de l'écoute et l'intérêt que vous porterez à cette requête et notre équipe se tient à votre disposition pour toute information complémentaire

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes meilleures salutations sportives.

  
**Jean-François BURETTE**  
Président de l'Association S.P.O.R.T

**Copies à :**

- ✓ **Dr ENSERGUEIX Gilles, Ministère des Sports**
- ✓ **Dr AZIZ ALLAL, Direction Régionale de la Jeunesse et Sports**